



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 2 mai 2022

Nouvelle étape de la modernisation des démarches pour les étrangers en France

Depuis ce lundi 2 mai 2022, les demandes de titre de séjour pour les bénéficiaires de la protection internationale et les membres de leur famille s'effectuent en ligne sur le site internet :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/>

Ce titre de séjour s'adresse aux personnes ayant obtenu une protection par l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) ou la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile), ainsi qu'aux membres de leurs familles*.

**Les usagers qui ont obtenu le statut d'apatride et leurs membres de famille doivent déposer leur demande en préfecture.*

Pour en savoir plus sur les titres de séjour et les pièces à fournir :

– Pour les réfugiés :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35534/1_1_0?idFicheParent=N106#1_1_0

– Pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2689>

– Pour les apatrides :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35534/1_1_1?idFicheParent=N106#1_1_1

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  